

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le deux juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC, dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 26 mai 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 26 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENT EXCUSE : M. CHATAL Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D77 : Budget assainissement collectif
Décision modificative n°1-2014

Certaines recettes inscrites au budget assainissement collectif doivent être modifiées pour l'équilibre du budget.

C'est la raison pour laquelle il propose les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
023-023	Virement à la section d'investissement	29 589,82 €	+ 10 500,00 €	40 089,82 €

Recettes de fonctionnement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
70-70611	Redevance des usagers	179 199,24 €	+ 10 500,00 €	189 699,24 €

Recettes d'investissement

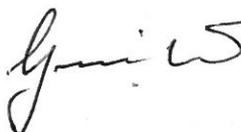
<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
<u>001-001</u>	Excédent d'invest. reporté	63 789,13 €	+ 834,83 €	<u>64 623,96 €</u>
<u>16-1641</u>	Emprunts	738 874,42 €	-110 334,83 €	<u>628 539,59 €</u>
<u>27-2762</u>	Recouvrements de TVA	50 000,00 €	+ 99 000,00 €	<u>149 000,00 €</u>
<u>021-021</u>	Virement de la section d'exploitation	29 589,82 €	+ 10 500,00 €	<u>40 089,82 €</u>

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette décision modificative n°1 du budget assainissement collectif.

Le conseil municipal, après délibération, adopte, à l'unanimité, la décision modificative telle que mentionnée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140602-2014D77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2014

Publication : 04/06/2014